

Objectifs du programme :

De façon générale, le programme vise à habilitier l'élève à remplir toutes les tâches et fonctions d'un agent immobilier que le règlement d'application de la loi sur le courtage immobilier (L.R.Q. c. C-73.1) exige. Plus spécifiquement, l'élève acquerra toutes les connaissances nécessaires pour conseiller la clientèle lors de transactions immobilières.

Perspectives professionnelles :

Le programme permet à l'élève d'acquérir la formation de base nécessaire afin qu'il puisse réussir l'examen d'agent immobilier de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec (ACAIQ) et ainsi obtenir son certificat d'agent immobilier affilié.

Pour vérifier les exigences de l'ACAIQ pour l'obtention d'un certificat, veuillez vous informer aux numéros suivants :

(450) 676-4800 ou 1-800-440-5110.

Coûts de la formation :

Ouverture de dossier :	30 \$
Frais de session :	61 \$
Volumes :	environ 300 \$

Vous voulez devenir Agent immobilier ?

Formation offerte à temps plein :

**du 13 avril 2010
au 17 juin 2010**

. de JOUR à REPENTIGNY

**du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h**

INSCRIPTION :

Le mardi 30 mars 2010

**À compter de 8h
au 777, rue Notre-Dame
à Repentigny**

*Dans l'éventualité où la nouvelle
Loi sur le courtage immobilier
entrerait en vigueur avant le début de
la formation, ce groupe serait annulé.*

Visitez notre site internet :

www.cegep-lanaudiere.qc.ca/formationcontinue

Documents obligatoires requis lors de l'inscription :

Personne née au Québec :

- Certificat de naissance émis par le Directeur de l'état civil ou baptistaire émis avant le 1^{er} janvier 1994.
- Dernier relevé de notes du secondaire V avec mention D.E.S. accordé et Diplôme de secondaire V.
- S'il y a lieu, dernier relevé de notes des études post-secondaires.
- Dans ce programme uniquement : équivalence de secondaire V et relevé de notes aux tests d'équivalence sont acceptés.

Personne née hors Québec (autre province) :

- Certificat de naissance.
- Dernier relevé de notes du secondaire V avec mention D.E.S. accordé et Diplôme de secondaire V.
- S'il y a lieu, dernier relevé de notes des études post-secondaires.
- Preuve de résidence au Québec : carte d'assurance maladie **OU** bail ou taxes municipales, exercice financier couvrant janvier 2008 à décembre 2008 et 2 documents prouvant la réception du courrier à l'adresse de l'étudiant : factures de services publics (Bell, Hydro) ou permis de conduire.

Personne née hors Québec (autre pays) :

- Certificat de naissance.
- Certificat de citoyenneté canadienne ou de résident permanent (IMM-1000 ou IMM-5292).
- Preuve de résidence au Québec : certificat de sélection Québec ET/OU carte d'assurance maladie du Québec sinon, bail ou taxes municipales, exercice couvrant janvier 2008 à décembre 2008 et 2 documents prouvant la réception du courrier à l'adresse de l'étudiant : factures de services publics (Bell, Hydro) ou permis de conduire.
- Évaluation comparative des études : faire une demande au Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, téléphone (514) 864-9191 ou 1-877-864-9191 ou via le site internet au : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/>. Si vous avez fait vos études au Québec : dernier relevé de notes du secondaire V avec mention D.E.S. accordé et Diplôme de secondaire V.

